

## Compte rendu de la rencontre avec le Gouvernement sur l'avis conforme des CDPENAF

(16 juillet 2014)

### en lien avec l'écriture de la LAAF

(clôturée par la CMP du 23 juillet )

(version amendée par les participants entre le 18 et le 24 juillet  
et finalisée par Jean-Christophe ROBERT le 25 juillet 2014)

**Date et lieu de la rencontre :** 16 juillet 2014 de 17h30 à 19h00 au 58, rue de Varenne

#### Participant(e)s :

##### Représentants du Gouvernement :

- **Marie GUITTARD**, Conseillère du Premier Ministre pour l'agriculture et la pêche,
- **Christine AVELIN**, Conseillère du **Ministre de l'Agriculture chargée des filières végétales, des biocarburants et du foncier.**

##### Élus parlementaires :

- **Brigitte ALLAIN**, Députée écologiste de Dordogne,
- **Isabelle ATTARD**, Députée Nouvelle Donne (apparentée écologiste) du Calvados,
- **Julien AUBERT**, Député UMP du Vaucluse,
- **Yves DANIEL**, Député SRC de Loire-Atlantique,
- **Joël LABBÉ**, Sénateur écologiste du Morbihan.

##### Collaborateurs parlementaires :

- **Julien FRÉMOND**, collaborateur d' Isabelle ATTARD,
- **Mathilde THÉRY**, collaboratrice de Brigitte ALLAIN.

##### Représentants de la Société Civile :

- **Gaël AVENEL**, Administrateur de **Terre de Liens** et du réseau national **InPACT**, Co-administrateur de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (**FNAB**),
- **Yvon BEC**, Président de l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnemental (**UNCPIE**),
- **Thomas DIEMER**, Président de **Jeunes Agriculteurs** (accompagné d'**Axel BIGOT**, Chargé de mission Affaires publiques et relations institutionnelles),
- **Jean-Claude MARCUS**, Administrateur de l'Association Française pour l'Étude du Sol (**AFES**) et membre fondateur du Club Parlementaire pour la Protection et l'Étude des Sols (**CPPES**),
- **Jean-Christophe ROBERT**, Président de **Filière Paysanne.**

Élus parlementaires excusés :

- **Bruno Nestor AZÉROT**, Député GDR de Martinique,
- **Chantal BERTHELOT**, Députée apparentée SRC de Guyane,
- **Vincent BURRONI**, Député SRC des Bouches-du-Rhône,
- **André CHASSAIGNE**, Député GDR du Puy-de-Dôme,
- **Joël GIRAUD**, Député RRDP des Hautes-Alpes,
- **Pierre MOREL-A-L'HUISSIER**, Député UMP de Lozère.

Représentant institutionnel excusé :

- **René SOUCHON**, Président de la Commission Agriculture, Pêche, Forêt de l'Association des Régions de France (ARF), Président de la Région Auvergne.

### **Compte rendu de la rencontre et répercussions sur le vote du Sénat le 18 juillet et la CMP du 23 juillet :**

**Cet échange a permis d'exprimer la forte convergence des différents partenaires reçus, au sujet de la nécessité de rendre conforme l'avis des CDPENAF sur l'ensemble des terres agricoles.** Cette demande commune s'est fondée sur plusieurs arguments majeurs :

- besoin croissant des Maires de s'appuyer sur un avis conforme afin de mieux résister aux multiples pressions qui s'exercent sur eux dans ce domaine,
- nécessité de donner d'avantage de poids à un tel outil de régulation foncière face à la disparition du monde agricole dans de nombreux conseils municipaux (évolution sociologique et démographique) qui favorise l'étalement urbain sur les espaces agricoles,
- demande des Régions de renforcer cet outil pour l'appuyer dans sa compétence accrue en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, liée à la réforme territoriale en cours,
- besoin d'un tel outil pour lutter face à la pression d'acteurs économiques puissants, tels que les enseignes de la grande distribution (exemple du Vaucluse),
- grande difficulté pour les jeunes générations agricoles d'accéder à la terre du fait de la concurrence du marché foncier constructible qui crée un frein à l'activité et à l'emploi dans ce secteur alors que la demande en produits locaux se développe,
- nécessité macro-économique au regard de la balance commerciale agricole nationale de plus en plus fragile (en particulier sur la filière biologique),
- urgence écologique de préserver des sols du fait de leurs précieux services en matière d'hydro-régulation, de stockage du carbone, de maintien de la bio-diversité (...), ce qui nécessite de mettre en place, au plus vite, des outils d'encadrement fonciers efficaces,
- expérience positive de l'Outre-Mer qui apporte des enseignements objectifs sur l'application de cette mesure depuis 2012, et peut faciliter son élargissement à la métropole en y apportant les adaptations nécessaires,
- cohérence directe de cette mesure avec l'engagement national de stabiliser l'artificialisation du territoire en 2025 (Conférences Environnementales de 2012 et 2013).

**Face à ces éléments, Mme GUITTARD et Mme AVELIN ont mis en avant le fait que la préservation des terres agricoles devenait une « grande cause nationale »** et que leur meilleure préservation était recherchée dans le cadre des lois ALUR et LAAAF. Elles ont précisé que l'avis conforme était prévu pour les AOP, tout en le limitant aux cas d'artificialisation de surfaces substantielles. Pour aller plus loin, elle ont évoqué à la fois la difficulté et la nécessité de faire évoluer les positions et les pratiques des citoyens, des élus locaux, des aménageurs, des acteurs économiques et des élus parlementaires.

**Une proposition a alors été faite de rechercher un cadre d'expérimentation de l'avis conforme sur un territoire restreint de la métropole** afin de pouvoir observer ses résultats objectifs et de favoriser son adoption progressive. Cette proposition a été bien reçue par tous mais Mme AVELIN a jugé son intégration dans la LAAAF difficile. Cette option reste cependant envisageable de façon volontaire, à l'échelle d'un département ou d'une région comme l'Ile-de France par exemple. Elle pourrait, pour commencer, se faire à l'échelle de communes ou d'EPCI souhaitant s'appuyer sur l'arbitrage extérieur de la CDPENAF.

**L'expérimentation de l'avis conforme sur les zones converties à l'agriculture biologique a alors été proposée.** Cela permettrait :

- d'avancer vers l'objectif de doubler les surfaces en AB d'ici 2017 (3,8% de la SAU à ce jour),
- de limiter les risques de gaspillage des aides publique destinées à l'AB,
- de réduire le déficit de la balance commerciale de cette filière et d'appuyer la transition agro-écologique recherchée par la LAAAF.

Selon Mme GUITTARD, cette option aurait l'avantage de permettre une expérimentation à la fois ciblée (3,8% de la SAU) mais également diffuse sur l'ensemble du territoire. Mme AVELIN a cependant mis en avant le manque de cartographie pour permettre aux services d'État de mettre en œuvre cette mesure. Les outils de recensement des organismes de certification ont alors été évoqués, de même que ceux des Agribio ou organismes équivalents existant dans chaque départements. Mme AVELIN a donc proposé de travailler sur ces deux pistes le lendemain afin de voir la faisabilité technique de cette mesure pour que le Gouvernement puisse l'appuyer en séance publique du 18 juillet. La FNAB, contactée le 17 juillet par Gaël AVENEL, a confirmé que des outils de recensement et de cartographie pouvaient être proposés pour cela. Sa Présidente Stéphanie PAGEOT a contacté Stéphane LE FOLL le jour même, et son directeur Julien ADDA a cherché à joindre le service de Mme AVALIN pour travailler sur ce point technique. Malheureusement, les délais étaient trop restreints pour collecter les éléments nécessaires. L'avis du Gouvernement sur l'amendement de Joël LABBÉ dans ce domaine, a donc été défavorable en séance publique du 18 juillet. De fait, la mesure ne pourra figurer dans la LAAAF mais le dialogue avec le Gouvernement reste utile pour envisager, là aussi, une expérimentation possible à plus petite échelle.

**La capacité d'auto-saisine des CDPENAF sur tous les PLU, y compris sur le territoire d'un SCOT approuvé, a également été évoquée.** Cette mesure adoptée par l'Assemblée Nationale en seconde lecture a été annulée par la commission des Affaires économiques du Sénat et confirmée en séance publique. Mme GUITTARD et Mme AVELIN ont apporté leur soutien à cette demande forte d'auto-saisine. Un amendement du Gouvernement, identique à celui de Joël LABBÉ, a été déposé le lendemain mais n'a pas été adopté par le Sénat. La commission mixte paritaire (CMP) du mercredi 23 juillet « a décidé de maintenir la capacité d'intervention des CDPENAF sur tous les documents d'urbanismes intégrés dans un SCOT déjà existants (Schéma de Cohérence Territoriale), mais a annulé celle-ci dans le cadre des SCOT à venir. » (extrait du Communiqué du 23 juillet 2014 à 15h30 : annexe 5).

### **Les actions qui ont été mises en œuvre depuis le 16 juillet :**

**Envoi, le mardi 22 juillet, d'un courrier commun de remerciement à Mme GUITTARD et Mme AVELIN** (mail + envoi postal, version envoyée par la poste en annexe 1). L'objet de ce courrier était de faciliter l'adoption de l'auto-saisine en CMP et d'entretenir un lien de collaboration durable avec le Gouvernement sur le sujet des CDPENAF et plus globalement du foncier.

**Interventions auprès des membres de la CMP le 22 juillet pour encourager l'adoption de l'auto-saisine sur tous les PLU :** Yves DANIEL et Brigitte ALLAIN ont pu récupérer et diffuser la liste des membres de la CMP (Annexe 2) que chacun a pu contacter librement afin de les sensibiliser sur ce point.

**Envoi d'un courrier commun aux membres de la CMP, le mardi 22 juillet, dans le même sens** (Annexe 3).

**Envoi d'un communiqué de presse commun le mercredi 23 juillet au matin** (Annexe 4) pour rendre compte de la rencontre du 16 juillet avec le Gouvernement, de la seconde lecture par le Sénat du 17 juillet et mettre en avant l'enjeu de l'auto-saisine au sein de la CMP en cours le jour même.

**Envoi d'un communiqué de presse commun le mercredi 23 juillet à 15h30** (Annexe 5) pour mettre en avant la décision finale de la CMP au sujet de l'auto-saisine.

### **Les prolongements envisagés à plus long terme :**

**Travailler sur la rédaction du futur décret d'application de la LAAAF visant à définir le contenu du terme « substantiel » qui concerne l'avis conforme sur les AOP :** Jean-Claude MARCUS propose de débroussailler prochainement ce point et de rechercher les liens possibles à tisser avec l'INAO dans ce domaine. Sa proposition est la suivante :

- Demander à nouveau audience pour argumenter une définition du terme "substantiel" qui minimiserait le poids de la surface (très peu pouvant impacter beaucoup) et maximiserait celui de la cohérence territoriale et de la préciosité de la ressource pour maintenir ET DEVELOPPER les appellations d'origine protégées.
- Ensuite, une fois loi + décret en application, alerter une à une chaque AOP en lui fournissant le moyen juridique de conforter son assise et de prévenir toute amputation (ce serait la première tâche pratique du Club Parlementaire CPPES).

**Creuser la faisabilité technique de l'avis conforme sur les zones en AB** avec le Ministère, la FNAB, et les services d'État compétents (DDT/DDTM). Cela peut être envisagé au travers d'une expérimentation à petite échelle (sur un département ou une région par exemple) afin de préparer les prochains textes de lois qui pourront généraliser cette mesure. Jean-Claude Marcus propose l'Ile-de-France qui dispose déjà de plusieurs atouts pour cela.

**Rechercher des élus locaux (communes et EPCI) qui souhaiteraient s'appuyer sur l'arbitrage de la CDPENAF au travers d'un avis conforme « volontaire ».** Le but est donc d'enclencher la dynamique dans ce domaine et de convaincre les Maires de l'intérêt objectif de cette mesure.

Annexe 1 : **Courrier commun de remerciement à Mme GUITTARD**  
(courrier analogue envoyé à Mme AVELIN)



**Madame GUITTARD**

**Conseillère pour l'agriculture et la pêche  
auprès de Monsieur le Premier Ministre**

**Hôtel de Matignon,  
57, rue de Varenne,  
75007 PARIS SP 07**

Paris, le 22 juillet 2014

Madame la Conseillère,

Nous souhaitons vous remercier pour l'audience que vous nous avez accordée le 16 juillet dernier avec Mme AVELIN, Conseillère auprès de M. le Ministre de l'Agriculture, au sujet de la préservation des terres agricoles, en vue de l'adoption prochaine du projet de Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt.

Nous saluons le fait que le Gouvernement ait considéré ce sujet comme une cause nationale en intégrant différentes mesures positives dans l'écriture des lois ALUR et LAAAF au travers, notamment, du renforcement des SCoT, de l'ONCEA, des CDPENAF et des SAFER. Nous avons apprécié l'écoute attentive qui a été la vôtre vis-à-vis de nos analyses et propositions pour renforcer davantage la capacité d'action des CDPENAF. Nous avons entendu la difficulté et la nécessité de faire évoluer les représentations des citoyens, des élus locaux, des aménageurs, des acteurs économiques et des élus parlementaires pour pouvoir aller plus loin dans ce domaine.

Concernant la capacité d'auto-saisine des CDPENAF sur les PLU intégrés dans des SCoT approuvés, nous saluons l'engagement fort du Gouvernement et l'amendement que celui-ci a déposé devant le Sénat le 18 juillet dernier. Nous déplorons, bien entendu, que celui-ci ait été rejeté et appuierons de tout notre poids, au côté du Gouvernement, pour que la Commission Mixte Paritaire du 23 juillet puisse adopter cette mesure essentielle.

Concernant la mise en place d'un avis conforme des CDPENAF sur les surfaces labellisées en « Agriculture Biologique », nous avons noté votre vif intérêt pour cette proposition. Comme vous, nous pensons qu'une telle option a l'avantage d'offrir une expérimentation ciblée (3,8% de la SAU nationale) et répartie sur l'ensemble du territoire. Cela permettrait donc aux élus locaux de mesurer l'intérêt de cet outil à une échelle proportionnée en complétant utilement l'avis conforme déjà proposé pour les zones en AOP en cas d'artificialisation de surfaces substantielles. De surcroît cela permettrait d'avancer vers l'objectif de doubler les surfaces en AB d'ici 2017, de limiter les risques de gaspillage des aides publiques destinées à l'AB, et de réduire le déficit important de la balance commerciale de cette filière.

Pour cela, Mme AVELIN a mis en avant la nécessité de disposer d'éléments de recensement et de cartographie adaptés pour que les services d'État puissent appliquer cet avis conforme sur une base géographiquement et juridiquement sécurisée. Les outils de recensement des organismes de certification et

des Agribio, ou acteurs départementaux équivalents, sont deux pistes que nous avons identifiées ensemble pour répondre à cette contrainte technique. Cela implique bien entendu une d'étude préalable suffisamment approfondie. Le délai très court dont disposent Mme AVELIN et le cabinet de M. LE FOLL pour travailler sur la faisabilité de cette mesure et en débattre avec les élus parlementaires, ne permettra pas, de toute évidence, de l'intégrer dans le texte de la LAAAF qui sera très prochainement adopté. Un autre cadre que celui-ci pourrait donc être recherché pour avancer dans cette direction.

Nous avons enfin noté votre intérêt pour la proposition d'expérimenter l'avis conforme déjà appliqué dans les DOM, à l'échelle de certains territoires pilotes de la métropole. Cela permettrait d'étudier une possible transposition de ce dispositif sur le continent et de prévoir les adaptations nécessaires. Cette proposition expérimentale semble cependant difficile à intégrer dans le cadre d'un texte de loi. Elle pourrait, sans doute, être explorée en lien avec des élus locaux sur la base d'une démarche volontaire.

Suite à cette rencontre qui a permis d'établir des lignes de convergences réelles autour de la préservation foncière et des pistes d'explorations solides concernant les CDPENAF, nous restons à votre disposition et à celle du cabinet du Premier Ministre pour toute contribution utile de notre part dans ce domaine. Nous adressons, bien entendu, un courrier à Mme AVELIN et au cabinet du Ministre de l'Agriculture dans le même sens.

Vous remerciant encore de l'attention que vous avez portée à nos propositions, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère, l'expression de notre considération la plus distinguée.

#### Élus parlementaires :

**Brigitte ALLAIN**  
Députée de Dordogne



**Isabelle ATTARD**  
Députée du Calvados



**Yves DANIEL**  
Député de Loire-Atlantique



**Joël LABBÉ**  
Sénateur du Morbihan



#### Organisations de la société civile :

Pour l'UNCPPIE  
**Yvon BEC**



Pour Terre de Liens  
**René BECKER**



Pour Jeunes Agriculteurs  
**Thomas DIEMER**



Pour l'AFES  
**Jean-Claude MARCUS**



Pour la FNAB  
**Stéphanie PAGEOT**



Pour Filière Paysanne  
**Jean-Christophe ROBERT**



## Annexe 2 : Liste des membres de la CMP

### **COMMISSION MIXTE PARITAIRE**

chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du **projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt**

À la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le 22 juillet 2014 et par le Sénat dans sa séance du 18 juillet 2014, cette commission est ainsi composée :

#### **Députés**

M. François Brottes (SRC)	Mme Frédérique Massat (SRC)
M. Germinal Peiro (SRC)	M. Jean-Michel Clément (SRC)
M. Dominique Potier (SRC)	M. Jean-Yves Caullet (SRC)
Mme Pascale Got (SRC)	M. Gilles Lurton (UMP)
M. Antoine Herth (UMP)	M. Thierry Benoit
Mme Annie Genevard (UMP)	Mme Brigitte Allain
M. Jacques Lamblin (UMP)	

#### **Sénateurs**

M. Daniel Raoul	M. Gérard Bailly
M. Didier Guillaume	M. Alain Bertrand
Mme Renée Nicoux	Mme Bernadette Bourzai
M. Gérard Le Cam	M. Pierre Camani
M. Philippe Leroy	M. Michel Houel
M. Gérard César	M. Joël Labbé
M. Jean-Jacques Lasserre	Mme Elisabeth Lamure

#### **Assemblée nationale**

Service de l'économie et de l'évaluation scientifique

Secrétariat

[conomie-evaluation-scientifique@assemblee-nationale.fr](mailto:conomie-evaluation-scientifique@assemblee-nationale.fr)

### Annexe 3 : Courrier commun aux membres de la CMP

**Madame ou Monsieur ...**

Paris, le 22 juillet 2014

Madame ou Monsieur l(a)e Député(e) ou Sénat(rice)eur (**à adapter**), membre de la Commission Mixte Paritaire portant sur la LAAAF,

Avant la tenue de la Commission Mixte Paritaire sur le Projet de Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, ce 23 juillet, nous souhaitons attirer votre attention sur l'article 12 de ce texte portant, entre autres, sur les terres agricoles et les outils en charge de leur préservation. L'alinéa 7 de cet article définit notamment les grandes lignes de fonctionnement des CDPENAF (Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) et précise leur capacité d'auto-saisine.

En première lecture, le Sénat a souhaité retirer de cette capacité d'auto-saisine les « *projet de plans locaux d'urbanisme concernant des communes comprises dans le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale approuvé* ». Cela vient donc réduire la capacité d'auto-saisine qui préexistait à la procédure législative en cours, et qui garantissait une certaine souplesse du dispositif. Ce retrait conduirait donc de facto à une moindre préservation du foncier agricole.

En seconde lecture, l'Assemblée Nationale a amendé le texte du Sénat **pour étendre cette capacité d'auto-saisine à tous les documents qui le nécessiteraient**. Le Sénat a alors modifié de nouveau cet alinéa pour revenir à sa formulation précédente.

Ce point sera de nouveau abordé en Commission Mixte Paritaire : il nous semble important que celle-ci revienne à la formulation retenue en seconde lecture à l'Assemblée nationale, à savoir l'extension de la capacité d'auto-saisine de la CDPENAF à tous les documents qui le nécessiteraient. A toutes fins utiles, nous vous joignons un communiqué de presse explicitant les raisons de notre demande.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette sollicitation, nous vous prions d'agréer, **M....**, l'expression de notre considération la plus distinguée.

#### Élus parlementaires :

**Brigitte ALLAIN**  
Députée de Dordogne

**Isabelle ATTARD**  
Députée du Calvados

**Yves DANIEL**  
Député de Loire-Atlantique

**Joël LABBÉ**  
Sénateur du Morbihan

#### Représentants de la Société Civile :

**Yvon BEC**  
Président de l'UNCPIE

**René BECKER**  
Président de Terre de Liens

**Thomas DIEMER**  
Président de Jeunes Agricultures

**Jean-Claude MARCUS**  
Administrateur de l'AFES

**Stéphanie PAGEOT**  
Présidente de la FNAB

**Jean-Christophe ROBERT**  
Président de Filière Paysanne

Pièce jointe : Communiqué de presse (porté en annexe 4)



Annexe 4 : Communiqué de presse commun du 23 juillet 2014 au matin



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Le 23-07-2014**

Association Française pour l'Étude du Sol,  
Association des Régions de France,  
Fédération Nationale d'Agriculture Biologique,  
Filière Paysanne,  
Jeunes Agriculteurs,  
Terre de Liens,  
Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour  
l'Environnement.

Brigitte ALLAIN, Députée écologiste de Dordogne,  
Isabelle ATTARD, Députée Nouvelle Donne du Calvados,  
Yves DANIEL, Député PS de Loire-Atlantique,  
Joël LABBÉ, Sénateur écologiste du Morbihan.

**Loi d'avenir agricole et protection des terres face à l'urbanisation :  
les parlementaires de la majorité et de l'opposition  
se rassemblent avec les Régions et la société civile  
et obtiennent une première avancée positive du Gouvernement**

Le 16 juillet dernier, cinq organisations agricoles, environnementales, scientifiques et citoyennes accompagnées de cinq parlementaires issus des partis EELV, Nouvelle Donne, PS et UMP ont été reçus à Matignon par les cabinets du Premier Ministre et du Ministre de l'Agriculture. Leur objectif commun : proposer des solutions concrètes face à l'artificialisation dramatique des terres agricoles (70 000 ha par an, soit un département français tous les 8 ans).

Le but de cette rencontre était de trouver les moyens de mieux préserver les terres cultivables dans le cadre de la loi d'avenir agricole en cours d'écriture. Des pistes solides ont été proposées par les partenaires présents afin d'expérimenter, en métropole, une mesure prometteuse déjà appliquée en Outre-Mer depuis 2012. Cette mesure consiste à donner un rôle décisionnel aux Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour mieux encadrer les politiques d'urbanisme des collectivités locales au travers d'une concertation plus efficace.

La première piste proposée consiste à expérimenter cette mesure à l'échelle de certains territoires pilotes de métropole. Cela permettrait d'étudier une possible transposition de ce dispositif sur le continent et de prévoir les adaptations correspondant à la réalité métropolitaine.

La seconde piste consiste à appliquer cette mesure sur les surfaces labellisées en « Agriculture Biologique », ce qui permettrait d'avancer vers l'objectif de doubler les surfaces en AB d'ici 2017 (seulement 3,8 % de la surface agricole nationale aujourd'hui) et d'augmenter la production française pour réduire nos importations massives dans ce domaine. Cette piste a reçu un accueil favorable de la part de Matignon, mais le temps a manqué pour en étudier la faisabilité technique avant le passage en seconde lecture de la loi d'avenir devant le Sénat. Elle n'a donc pas pu recevoir le soutien du Gouvernement et n'a pu être adoptée à ce stade.

Ces deux propositions nécessitent donc d'être étudiées plus en profondeur avec les partenaires concernés. Cela pourrait notamment se faire en lien avec les collectivités locales souhaitant contribuer à cette logique d'expérimentation pilote au sein de leur territoire.

Par ailleurs, suite à cette rencontre, le Gouvernement a souhaité que les CDPENAF puissent continuer à intervenir sur tous les documents d'urbanisme qui le nécessiteraient, sans restriction, comme elles le font aujourd'hui. Le Gouvernement a donc déposé un amendement devant le Sénat qui ne l'a malheureusement pas adopté. C'est désormais à la Commission mixte paritaire qui se réunira sur ce texte le 23 juillet, de se prononcer sur ce point. Le soutien du Gouvernement à cette mesure sera bien sûr un élément important.

Au vu de ces éléments, les partenaires qui ont été reçus à Matignon considèrent cet échange comme un premier pas positif. Ils estiment que cela ouvre un espace de dialogue et de concertation utile avec le Gouvernement pour aller plus loin dans ce domaine essentiel.

---

**Contacts Presse :**

AFES : **Jean-Claude MARCUS**, 06 81 41 67 98

Filière Paysanne : **Jean-Christophe ROBERT**, 06 17 47 88 78

Jeunes Agriculteurs : **Cihem GHARBI**, 06 68 66 15 83

FNAB : **Stéphanie PAGEOT**, 06 76 41 81 26

UNCPIE : **Yvon BEC**, 06 74 09 58 65



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 23-07-2014

Association Française pour l'Étude du Sol,  
Association des Régions de France,  
Fédération Nationale d'Agriculture Biologique,  
Filière Paysanne,  
Jeunes Agriculteurs,  
Terre de Liens,  
Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour  
l'Environnement.

Isabelle ATTARD, Députée Nouvelle Donne du Calvados,  
Yves DANIEL, Député socialiste de Loire-Atlantique,  
Joël LABBÉ, Sénateur écologiste du Morbihan.

### Rédaction finale de la loi d'avenir agricole : La protection des terres recule face à l'avancée du béton

Ce 23 juillet, la Commission Mixte Paritaire du Parlement, composée de 28 Députés et Sénateurs, a rédigé la version finale de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la Forêt. Elle s'est notamment penchée sur l'article 12 qui définit le fonctionnement des CDPENAF (Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). La décision prise par les 28 parlementaires a limité la possibilité pour les CDPENAF d'examiner certains documents d'urbanisme qui proposeraient une réduction trop importante d'espaces agricoles.

Le 16 juillet dernier, cinq organisations agricoles, environnementales, scientifiques et citoyennes soutenus par l'ARF (Association des Régions de France) et accompagnées de cinq parlementaires issus des partis EELV, PS, Nouvelle Donne et UMP, ont été reçues à Matignon par les cabinets du Premier Ministre et du Ministre de l'Agriculture. L'objectif de cette délégation : proposer au Gouvernement des solutions concrètes pour arrêter d'urgence l'artificialisation des terres agricoles (70 000 ha par an en France, soit un département entier tous les 8 ans). Face à ces chiffres dramatiques, la protection de ces espaces devient une « grande cause nationale » pour le Gouvernement.

Des pistes ont été proposées par ces différents acteurs pour renforcer la capacité d'action des CDPENAF, en partant de l'exemple positif des Départements d'Outre-Mer où elles bénéficient d'un pouvoir renforcé depuis 2012. Ces pistes prometteuses ont reçu un accueil favorable de Matignon, mais n'ont pu être adoptées dans le cadre de la loi d'avenir agricole faute de délais suffisants pour les expertiser.

Le Gouvernement a cependant souhaité que les CDPENAF puissent continuer à intervenir sur tous les documents d'urbanisme qui le nécessiteraient et a déposé, le 17 juillet, un amendement dans ce sens devant le Sénat, amendement malheureusement rejeté. La Commission Mixte Paritaire de ce 23 juillet a décidé de maintenir la capacité d'intervention des CDPENAF sur tous les documents d'urbanismes intégrés dans un SCOT déjà existants (Schéma de Cohérence Territoriale), mais a annulé celle-ci dans le cadre des SCOT à venir. Cette mesure vient donc limiter les moyens d'action des CDPENAF.

Les organisations et les parlementaires qui ont été reçus le 16 juillet à Matignon, ainsi que leurs différents partenaires, déplorent cette décision de la Commission Mixte Paritaire qui marque un recul objectif de la protection des terres agricoles en France. Ils invitent donc le Gouvernement à réagir face à cette logique de gaspillage foncier qui mène clairement le pays dans une impasse économique, écologique et alimentaire.

#### **Contacts Presse :**

AFES : **Jean-Claude MARCUS**, 06 81 41 67 98

ARF : **Emmanuel GEORGES-PICOT**, 01 45 55 82 48 / **Serge FAUBERT**, 01 45 55 82 48

Filière Paysanne : **Jean-Christophe ROBERT**, 06 17 47 88 78

Jeunes Agriculteurs : **Cihem GHARBI**, 06 68 66 15 83

FNAB : **Stéphanie PAGEOT**, 06 76 41 81 26

UNCPIE : **Yvon BEC**, 06 74 09 58 65

#### Annexe 6 : **Retombées médiatiques**

##### **1) Dépêche Afp : 23/07/2014**

<http://www.afp.com/fr/info/la-fnsea-plutot-satisfaite-de-la-version-finale-de-la-loi-agricole>

##### **La FNSEA plutôt satisfaite de la version finale de la loi agricole**

La FNSEA, syndicat agricole majoritaire, s'est félicité mercredi de quelques "réelles avancées" apportées dans la version finale de loi d'avenir agricole en cours de discussion au Parlement.

Après son passage en seconde lecture à l'Assemblée nationale puis au Sénat, la commission mixte paritaire réunissant des représentants des deux chambres, devait définir mercredi la version finale de la loi d'avenir de l'agriculture, portée par le ministre Stéphane Le Foll. Ce texte a notamment l'ambition de doper la compétitivité des filières agricoles et de verdir le secteur en promouvant les pratiques agro-écologiques.

Dans un communiqué, la FNSEA raille une nouvelle fois l'agro-écologie défendue par le ministre, jugeant le modèle "mal défini". Mais elle salue "le dialogue riche avec les parlementaires d'une part, et l'écoute du ministre sur nos demandes d'autre part" qui "ont permis de réelles avancées" sur le foncier, les inter-professions ou sur le statut de l'agriculteur. " Nous avons réussi l'essentiel: professionnaliser une agriculture mise en oeuvre par de véritables professionnels", s'est félicitée la puissante fédération.

En revanche, l'association Filière Paysanne, associée notamment aux Jeunes Agriculteurs, à Terre de liens et à trois députés et un sénateur de gauche, déplore que la rédaction finale de la loi conduise à un recul de la protection des terres agricoles "face à l'avancée du béton". Pour stopper le phénomène d'artificialisation des terres, les signataires réclamaient depuis plusieurs mois que les Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) aient un rôle renforcé, afin qu'elles puissent "obtenir un avis décisionnel sur tout projet d'urbanisme ou d'aménagement qui aurait pour conséquence de réduire un espace à usage ou à vocation agricole".

Mais "la Commission mixte Paritaire de ce 23 juillet a décidé de maintenir la capacité d'intervention des CDPENAF sur tous les documents d'urbanismes intégrés dans un SCoT déjà existants (Schéma de COhérence Territorial), mais a annulé celle-ci dans le cadre des SCOT à venir. Cette mesure vient donc limiter les moyens d'action des CDPENAF", regrettent-ils dans un communiqué mercredi.

## 2) Reprises de la dépêche sur différents sites de presse :

<http://www.lagazettedescommunes.com/245019/les-agriculteurs-plutot-partages-sur-la-version-finale-de-la-loi-agricole/>

<http://www.terre-net.fr/actualite-agricole/politique-syndicalisme/article/la-fnsea-plutot-satisfaite-de-la-version-finale-205-102517.html>

[http://www.centrepresseaveyron.fr/2014/07/23/la-fnsea-plutot-satisfaite-de-la-version-finale-de-la-loi-agricole\\_938301.php](http://www.centrepresseaveyron.fr/2014/07/23/la-fnsea-plutot-satisfaite-de-la-version-finale-de-la-loi-agricole_938301.php)

<http://www.udcsr80.fr/2014/07/la-fnsea-plutot-satisfaite-de-la-version-finale-de-la-loi-agricole.html>

<http://www.web-agri.fr/search/?q=La+Fnsea+plutot+satisfaite+de+la+version+finale.+Nitrates&image=OK>

## 3) Diffusion de notre 1er communiqué de presse sur Cyberacteur :

<http://www.cyberacteurs.org/blog/?p=1458>

## 4) Communiqué du Groupe écologiste du Sénat, transmis le 24 juillet par Joël LABBÉ :

Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

### **L'agro-écologie comme principe fondamental de notre modèle agricole**

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui vient d'être adoptée au Sénat avec le soutien des écologistes, consacre un grand nombre d'avancées, notamment sur la protection des populations fragiles contre les pesticides. Elle reconnaît l'existence des préparations naturelles en les distinguant des pesticides, consacre la mise en oeuvre des projets alimentaires territoriaux, véritables outils de relocalisation des consommations alimentaires et d'une production de grande qualité. Elle encourage encore la méthanisation agricole collective au sein des Groupements d'Intérêt Economique et Environnementaux.

Pour ces raisons, Joël Labbé, sénateur du Morbihan et Vice-président de la commission des Affaires économiques, estime : « Cette loi d'avenir reconnaît la diversité des agricultures et entérine des avancées plus que significatives en faveur de l'agro-écologie, dont les principes entrent au cœur de notre politique agricole ».

Déception toutefois concernant la protection des sols, enjeu majeur pour l'avenir à l'heure où le rythme d'artificialisation des surfaces est critique. L'équivalent d'un département est artificialisé tous les huit ans. La loi aurait dû être plus ambitieuse, notamment en généralisant l'avis des commissions départementales de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Autre sujet de vigilance, la limitation du pouvoir de préemption des SAFER concernant les parts des sociétés agricoles : ce droit de préemption limité, pour des raisons juridiques, à 100% des parts, ne permettra pas d'éviter les dérives autour de la concentration des terres, que nous observons par exemple pour la construction de la ferme-usine dite des "mille-vaches".

Concernant le loup, espérons que les nouvelles dispositions autorisant les éleveurs victimes d'une attaque à tirer le loup n'empêchera pas la mise en application des alternatives, à savoir le panel des mesures de protection.

Les écologistes seront vigilants concernant la mise en application de la loi et la rédaction des décrets d'application afin d'éviter que ne se reproduisent les errements du "fait maison" dont le décret d'application a vidé de son sens la disposition législative. Il faudra également observer les effets de cette loi au regard d'autres dispositions, notamment celles issues de la politique agricole commune et des réglementations européennes.

**Jean-Marie Bouguen** Conseiller pour la presse et la communication Groupe écologiste du Sénat

Tél. : 01 42 34 48 89 Mob. : 06 70 24 93 15